



Sncf - amende non présentation carte famille nombreuse suite vol

Par **yveschat**, le **12/09/2012** à **08:54**

L'histoire :
Peu avant de partir en vacances ma fille (16 ans) se fait voler son sac à main avec sa carte famille nombreuse réduction 30 % SNCF. Elle part en camp sportif et se fait contrôler sans présentation de carte. Sur ma demande elle avait été avant de monter dans le train indiquer sa situation au contrôleur qui lui dit de monter et qu'il verrait avec elle dans le train. Ce n'est pas ce contrôleur, mais le second qui l'a contrôlé et lui a exigé une amende de 73,30 €, quasiment le prix fort du voyage (Nantes-Paris) ! Elle a bien indiqué s'être fait voler sa carte, mais n'avait pas de justificatif en sa possession. Je peux comprendre que les contrôleurs de la SNCF luttent contre les fraudeurs, mais aller jusqu'à faire pleurer ma fille devant les autres passagers ne lui pose aucun soucis. Ma fille, mineure ne possède évidemment aucun moyen de paiement ni le montant de l'amende et ne peut donc payer. Aussitôt l'amende reçue je me rends dans une gare pour prouver notre bonne foi avec la déclaration de vol de la police et également la fameuse carte retrouvée par un voisin dans un buisson. Rien à faire, tout est géré à Bordeaux il faut écrire. C'est ce que je fais pour demander que cette amende soit annulée compte tenu des circonstances et des preuves que je donne. Réponse de la SNCF, il faut payer une transaction de 25 euros (bien tout de même, compte tenu de la présentation de la carte. (si je ne l'avait retrouvée il aurait donc fallu payer la totalité !
Je suis un grand voyageur et je constate que lorsque un passager honnête se trouve en difficulté pour une erreur quelconque, le client est toujours coupable. En revanche lorsque la SNCF ne fait pas son travail, rien ne peut lui être demandé en dédommagement. (mon dernier exemple est l'incapacité de celle ci à informer et à réacheminer correctement les passagers bloqués 3 h 30 dans un train indépendamment de leur volonté)
Je suis impressionné par ce comportement et l'attitude non commerciale de cette société encore en situation de monopole. Je vais payer les 25 € demandés, sans quoi on me promet 180 voir 375 € d'amende. Vive la SNCF. Je crois que je vais prochainement reprendre une voiture ce qui est lamentable, mais

malheureusement poussé par le comportement de transporteur indiscutable et intouchable !

Par **perrie31**, le **20/09/2013 à 17:09**

Bonjour Yveschat,rnrnJe connais bien les procédure de controle de la SNCF, et en effet vous ne pouvez pas échapper à ces 25 euros (à moins de tomber sur un controlleur débonnaire, ou sympa).rnCes tarifs se justifient par les frais de dossier nécessaire aux traitement de l'amende.rnrnC'est le forfait à payer en cas "d'oubli de votre carte". rnrnEn revanche, l'amende exigée de 73 Euro est excessive, dans le cas d'un oubli. J'ai oublié ma carte des dizaines de fois, à chaque fois je n'ai eu à payer que la majoration de 25 euros (15 euros à l'époque).